



COVID19 – MOT DU MAIRE

Le 02 mai 2020,

ECOLES - Modalités d'accueil des enfants

Madame, Monsieur,

Après concertation avec les directrices des écoles, un plan de reprise d'activité scolaire a été envisagé. Selon les directives nationales, les enfants des différentes classes ne doivent sous aucun prétexte entrer en contact les uns avec les autres. En effet, si un enfant présente des symptômes, seule sa classe sera fermée et non l'école entière.

1. Afin de respecter les consignes de distanciation et les gestes barrière, l'école élémentaire ne recevra dans un premier temps que 5 élèves par classe à partir du 12 mai.

2. En maternelle, devant la difficulté à faire appliquer les consignes de sécurité sanitaire, il a été décidé de reporter la rentrée au 18 mai avec, dans un premier temps, un maximum de 10 enfants sur trois classes.

3. La cantine sera assurée avec une organisation spécifique et plusieurs services.

4. Les activités périscolaires ne pourront pas reprendre, la séparation des différents groupes d'âge étant impossible à appliquer.

Le personnel communal est mobilisé pour mettre en œuvre les procédures de désinfection systématique des locaux communs.

Dès lundi, une nouvelle concertation avec les directrices et les parents d'élèves aura lieu pour préciser les modalités d'accueil des enfants.

La décision commune de reprendre l'activité scolaire est motivée par la volonté d'acquiescer, avec un nombre d'enfants très limité, les nouveaux comportements qui seront très certainement encore obligatoires à la rentrée de septembre.

Dès Lundi 04 Mai, à 10h du matin, nous aurons une réunion de concertation avec les 4 maires de la CAVEM et le Préfet à Toulon, diverses questions doivent être abordées sur le confinement dont celui de la rentrée scolaire.

Toujours Lundi, dans l'après-midi, se tiendra une réunion entre la Mairie, les 2 directrices et les représentants des parents d'élèves afin de préciser les modalités d'accueil des enfants.

Portez-vous bien.

Le Maire, Nello Broglio.